

La santé des abeilles

Apport de la recherche
en évaluation
des risques

9 décembre 2019

CONFERENCE INTERNATIONALE
ANSES-EFSA

Espace du Centenaire
Maison de la RATP,
189, rue de Bercy - 75012 Paris



**Phase pilote de l'Observatoire des mortalités et
des affaiblissements de l'abeille mellifère
(OMAA)**

Sébastien Wendling – DGAI/BSA

Contexte de l'épidémiosurveillance apicole en France en 2013

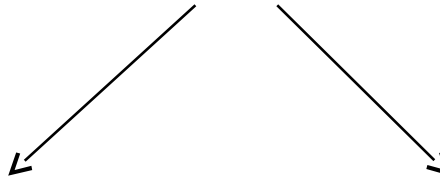
- Plusieurs dispositifs de surveillance co-existants
 - Gérés par l'Etat:
 - Dispositif de surveillance des dangers sanitaires de première catégorie
 - Dispositif de surveillance des maladies réputées contagieuses des abeilles et du syndrome de « mortalités importantes de printemps, d'été et d'automne »
 - Epilobee/Resabeilles (dans 6 départements, de 2012 à 2014)
 - Non gérés par l'Etat: Peu de visibilité
- Ne couvrent pas l'ensemble des événements de santé rencontrés dans les ruchers
- Nombreuses sous déclarations dans le cadre de la surveillance événementielle
- Données recueillies non harmonisées entre dispositifs
- Repérage tardif de certaines typologies d'anomalies
- Souhait de la filière d'étendre le réseau de surveillance aux autres troubles observés sur les colonies

→ Décision en 2013/2014 de mettre en place un nouveau système de recensement des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles à l'échelle nationale : l'OMAA

Objectifs de l'OMAA

- **Objectifs :**

Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies en France dans le but de détecter des dégradations de l'état de santé du cheptel apicole français et d'alerter les gestionnaires du risque



Répondre aux attentes des pouvoirs publics = alerte précoce en cas d'augmentations anormales des événements d'affaiblissement et/ou de mortalités

Répondre aux attentes des apiculteurs = compréhension des événements d'affaiblissement et/ou de mortalités

L'OMAA, un dispositif de surveillance innovant

L'OMAA a pour ambition :

- de mieux recenser les événements de santé observés dans les ruchers et déclarés à un guichet unique
- d'orienter les déclarations vers les réseaux d'investigation adaptés
- d'organiser l'investigation des événements de santé constatés
- de contribuer à la mise en place en apiculture d'un maillage sanitaire opérationnel, dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire française et selon le modèle des autres filières animales
- de collecter des données sanitaires, d'en faire l'analyse, et de caractériser l'état de santé du cheptel apiaire
- d'émettre des alertes
- de contribuer à la compréhension des affaiblissements et des mortalités, tant à l'échelle individuelle que collective

Gouvernance de la phase de construction de l'OMAA

- **Pilote** : DGAI
- **Développement du projet** : dans le cadre Plateforme nationale d'Epidémiosurveillance en Santé Animale (Plateforme ESA) - offre un cadre au niveau national pour les réflexions concernant les maladies animales
- **Animation de la construction de l'OMAA dans le cadre d'un groupe de travail**: ITSAP – Institut de l'Abeille / ACTA
- **Structures ayant contribué à la construction de l'OMAA**
 - Organisations apicoles : ADA, FNOSAD, GDS France et ITSAP-Institut de l'Abeille
 - Organisations vétérinaires : SNGTV et ONIRIS (école vétérinaire de Nantes)
 - Administration : CGAAER, DGAI, DRAAF et DDecPP
 - Laboratoire : ADILVA
 - Scientifiques : ANSES
- **Comité de pilotage** : Comité d'experts apicole du CNOPSAV
- **Début de la construction de l'OMAA**: mars 2015

Constataion d'un évènement de santé sur un rucher

Déclaration

Déclaration téléphonique
par l'apiculteur ou intermédiée

Guichet unique régional

- 1) Réception de la déclaration
- 2) Enregistrement de données issues de la déclaration pour alimenter l'OMAA
- 3) Répartition de l'évènement de santé vers un dispositif de surveillance dédié, s'il existe, en vue d'une investigation

Investigation

ÉTAT

Suspicion d'un danger sanitaire de 1^{ère} catégorie

Investigation via le dispositif "surveillance des dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie"

Rucher atteint de mortalité massive aiguë

Investigation via le dispositif "mortalités massives aiguës"

FILIERE APICOLE

Autres troubles

- Mise en place d'une visite de recueil de données épidémiologiques subventionnée par l'Etat (si portée par OVS ou OVVT)
- Autre(s) dispositif(s) de surveillance ?

- Alimentation de l'OMAA en données issues de l'investigation
- Réalisation d'un comptage varroa phorétique (dans la mesure du possible) afin de préciser la pression parasitaire présente sur le territoire régional
- Communication de la conclusion de l'investigation auprès du déclarant

Exploitation des données

- Analyse des données collectées par l'OMAA et diffusion des résultats
- Déclenchement d'une alerte en cas d'évènements de santé groupés dans le temps ou dans l'espace

Constitution d'outils par le groupe de travail

Dans l'objectif d'harmoniser le recueil des données :

- Fiches de déclaration et d'investigation
- Fiche de prélèvement
- Protocole d'évaluation de la charge parasitaire en Varroa

=> Formation des acteurs de terrain à l'utilisation de ces outils

Communication :

Affiches OMAA

Articles

Supports de présentation du dispositif



Exemple affiche OMAA Pays de la Loire

Objectif du déploiement expérimental de l'OMAA

- Tester le dispositif OMAA tel qu'il a été conçu
- Pour :
 - Vérifier son opérationnalité
 - Évaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés
 - Identifier les voies d'amélioration en vue de son éventuel déploiement à l'échelle nationale

Gouvernance du projet durant la phase expérimentale

Au niveau national :

- Coordination nationale par la DGAI et l'ITSAP-Institut de l'abeille/Acta
- Suivi technique du déploiement par le groupe de suivi « abeilles » de la Plateforme ESA
- Comité de pilotage : comité d'experts apicole du CNOPSAV

Au niveau régional :

- Coordination régionale par le SRAL
- Guichets uniques régionaux placés sous la responsabilité de l'État pendant la durée de la phase expérimentale (ce positionnement pourra être revu à l'issue de la phase expérimentale).

→ La mise en œuvre du guichet unique confiée à l'OVVT après appel à candidature

État du déploiement

L'OMAA est déployé en:

- Bretagne (depuis le second semestre 2017)
- Pays de la Loire (depuis le second semestre 2017)
- Auvergne-Rhône-Alpes (depuis 15 avril 2019)

	Nombre d'apiculteurs	Nombre de colonies déclarées
Bretagne	3807	59870
Pays de la Loire	2634	68859
Auvergne-Rhône-Alpes	12820	242516

Chiffres déclarations de ruches 2018

Des régions de tailles différentes, aux profils agricoles diversifiés, des acteurs engagés, et une diversité des environnements et des productions

Nombre de déclarations à l'OMAA et d'investigations

	Période considérée	Nombre de déclarations	Orientations (Suspicion de danger sanitaire de 1 ^{er} catégorie [DS1], Rucher atteint de mortalité massive aigue [MMAA] ou autres troubles)	Investigations
Bretagne	1 ^{er} aout 2017 au 31 juillet 2018	275	13 'DS1'	125
			19 'MMAA'	
			245 'Autres troubles'	
	1 ^{er} aout 2018 au 31 juillet 2019	195	31 'DS1'	63
			26 'MMAA'	
			138 'Autres troubles'	
Pays de Loire	1 ^{er} aout 2017 au 31 juillet 2018	164	12 'DS1'	81
			13 'MMAA'	
			139 'Autres troubles'	
	1 ^{er} aout 2018 au 31 juillet 2019	204	20 'DS1'	64
			6 'MMAA'	
			178 'Autres troubles'	
Auvergne-Rhône-Alpes	15 avril 2019 au 09 octobre 2019	133	9 'DS1'	88
			33 'MMAA'	
			91 'Autres troubles'	

Ces données seront consolidées dans le cadre d'un article à venir

Premiers enseignements issus de la première année de fonctionnement

De façon globale :

- Satisfaction des apiculteurs déclarants et/ou visités
- Maillage sanitaire mis en place et opérationnel
- Des voies d'améliorations identifiées
- Nécessité de moyens financiers pour compléter certaines investigations et systématiser des analyses de laboratoire en fonction des syndromes observés
- Synthèses collectives nationales fortement attendues par les acteurs de la filière

Premiers enseignements issus de la première année de fonctionnement

Concernant le fonctionnement de l'OMAA en région :

- Augmentation importante du nombre de cas déclarés et investigués suite à la mise en place de l'OMAA
- Délai entre 'constatation du trouble' et 'déclaration à l'OMAA' parfois longs
- Mise en œuvre des investigations dans des délais courts pour les situations d'urgence et dans une majorité de cas
- Restitutions annuelles régionales des résultats aux acteurs de la filière (échanges et propositions d'évolutions)

Premiers enseignements issus de la première année de fonctionnement

En matière d'investigation (bilan qualitatif) :

● Concernant les mortalités hivernales (hiver 2017/2018):

- Influence des conditions météorologiques (hiver pluvieux, froid tardif)
- Implication de *Varroa* (agent responsable ou en tant que co-facteur) dans un nombre important de cas (gestion défailante ou absence de gestion des populations de *Varroa* constatées chez certains apiculteurs, principalement des apiculteurs ayant peu d'expérience sanitaire – *Varroa* aussi impliqué chez des apiculteurs respectant les préconisations de gestion parasitaire)
- Quelques cas avec causes zootechniques (famine, reines trop âgées, hivernage de colonies trop faibles)
- Des cas qui, au vu de leur tableau clinique, nécessitent des investigations poussées (investigations complémentaires mises en œuvre dans plusieurs cas)

Premiers enseignements issus de la première année de fonctionnement

En matière d'investigation (bilan qualitatif) :

● Concernant les mortalités en saison 2018 :

- Grande diversité des événements de santé déclarés en terme d'expression clinique (mortalités / dépopulations / affaiblissements, anomalies du couvain / anomalies des abeilles adultes / modifications comportementales / problème de reines...)
- Plusieurs cas répondant à la définition d'une mortalité massive aiguë d'abeilles adultes
- Plusieurs cas nécessitant des investigations poussées, dont toxicologiques, incluant une enquête environnementale (investigations complémentaires mises en œuvre dans plusieurs cas)
- Plusieurs investigations conclusives avec une diversité de facteurs influençant l'état sanitaire des colonies, mettant en évidence pour certains cas une co-exposition

=> Ce bilan sera consolidé et précisé dans le cadre d'articles à paraître prochainement

Volets du dispositif restant à finaliser

- Mise à disposition des acteurs d'un système d'information national centralisé
- Analyse des données recueillies et diffusion aux parties prenantes
- Prise en charge financière par l'État d'analyses complémentaires (dont des analyses toxicologiques) pour la voie 'autres troubles'
- Établissement de liens avec la pharmacovigilance (médicaments et produits phytopharmaceutiques)

Objectif: Opérationnalité de ces volets pour le début de la saison apicole 2020

Phase expérimentale et évaluation

Phase expérimentale:

- prévue initialement sur 2 ans
- est prolongée d'une année pour tester un dispositif fonctionnel sur l'ensemble de ses volets

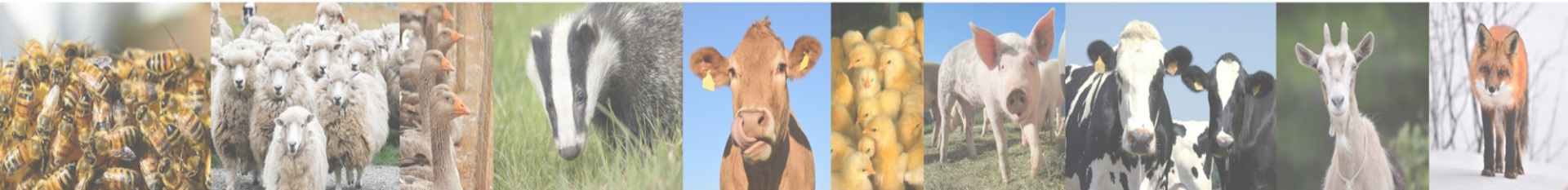
=> Évaluation du dispositif envisagée durant l'hiver 2020/2021

Pour plus d'informations

Dossier dédié à l'OMAA sur le site de la Plateforme ESA :

<https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>

Merci pour votre attention



www.plateforme-esa.fr

